



Direction générale de l'offre de soins

## Programme 2011

**aviesan**  
alliance nationale  
pour les sciences de la vie et de la santé

## Appel à candidatures pour des contrats hospitaliers de recherche translationnelle

---

**Le présent appel à candidatures doit permettre de renforcer la politique de soutien et de valorisation de la recherche biomédicale de l'Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé, entre ses laboratoires de recherche et les établissements de santé.**

---

**Le Ministère chargé de la santé et l'Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé, en lien avec les établissements de santé, lancent conjointement un appel à candidatures pour la sélection en 2011 de 70 «contrats hospitaliers de recherche translationnelle» au maximum. Cet appel s'adresse aux chercheurs et ingénieurs de l'ensemble des établissements de recherche membres de l'Alliance.**

La recherche translationnelle est une composante majeure de la recherche biomédicale. Elle assure un continuum entre la recherche cognitive et la recherche clinique et inversement, fait poser des questions à la recherche fondamentale, dérivées de l'observation des patients (ou de groupes et cohortes de patients). La recherche translationnelle se développe à proximité du patient et doit permettre l'application rapide des connaissances au bénéfice du malade.

Les projets sous-tendant les candidatures s'inscrivent dans l'ensemble des composantes de cette recherche translationnelle.

Chaque candidat retenu bénéficiera d'un «contrat hospitalier de recherche translationnelle» (CHRT), intitulé dans le cas des Centres de lutte contre le cancer «contrat de recherche».

Pour ces CHRT, qui s'inscrivent dans la continuité des contrats d'interface conclus depuis 2003, une rémunération accessoire d'environ 1500 € brut par mois sur une durée de trois ans sera versée par l'établissement de santé d'accueil partenaire du projet.

**Avant tout dépôt de dossier, les candidats devront recueillir l'accord de leur établissement de recherche employeur et de la direction de l'établissement de santé d'accueil partenaire du projet.**

Les candidats enverront parallèlement leur dossier à l'établissement de santé d'accueil partenaire du contrat et AVIESAN, sur le site <http://www.eva2.inserm.fr>.

Une présélection sera effectuée par une commission d'experts désignés par la DGOS et AVIESAN.

Un comité composé de représentants de la DGOS et de l'Alliance établira la liste des lauréats.

Les résultats de la sélection seront affichés conjointement par **le Ministère du travail, de l'emploi et de la santé** et par l'Alliance sur le site Eva et par les établissements de santé.

La date de prise d'effet du contrat est prévue courant 2011.

---

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de :

Inserm  
Chantal Lasserre,  
Département de l'évaluation et du suivi des programmes  
([chantal.lasserre@inserm.fr](mailto:chantal.lasserre@inserm.fr))  
Marc Cressant,, Département des ressources humaines  
([marc.cressant@inserm.fr](mailto:marc.cressant@inserm.fr))

Le ministère du travail, de l'emploi et de la santé  
Direction générale de l'offre de soins (DGOS)  
Majid Talla  
Bureau PF4 "innovation et recherche clinique"  
([majid.talla@sante.gouv.fr](mailto:majid.talla@sante.gouv.fr))

Les dossiers pourront être téléchargés sur le site Eva  
<http://www.eva2.inserm.fr> à partir du 21 mars 2011

Ils devront être déposés sur le site Eva  
<http://www.eva2.inserm.fr> au plus tard le 22 avril 2011  
et envoyés en version papier au plus tard le 22 avril  
2011 à l'adresse suivante :

Inserm / DESP - CHRT  
101 rue de Tolbiac  
75654 Paris Cedex 13